

Ordonnance de Louis XIV pour les armées navales et les arcenaux de marine

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Brochure

Titre(s) : Ordonnance de Louis XIV pour les armées navales et les arcenaux de marine . Livre vingtième, Des hospitaux des armées navales & dans les ports, comme aussi des seminaires établis pour leur direction, & pour celles des aumôniers des vaisseaux

Auteur(s) : France

Autre(s) responsabilité(s) : Louis XIV (1638-1715) roi de France (Auteur)

Mention d'édition : [Repruction en fac-similé]

Publication : [Lieu de publication inconnu] : [éditeur inconnu] [198.?)

Description matérielle : 1 vol. (f. 338-366) ; 21 cm

Titre de forme : [Acte royal. France. 1689]

Autre variante du titre : [Des hospitaux des armées navales & dans les ports.]

Graphie moderne du titre : [Ordonnance de Louis XIV pour les armées navales et les arsenaux de marine. Livre vingtième. Des hôpitaux des armées navales et dans les ports.]
[Des hôpitaux des armées navales et dans les ports.]

Note sur l'original reproduit : Réimpression partielle en fac-similé de l'édition de Paris : chez Estienne Michallet, 1689

Sujet - Collectivité : France Marine. -- Règlements -- XVIIe siècle

Sujet - Nom commun : Droit naval -- France -- XVIIe siècle
Hôpitaux de la marine -- France -- Administration -- XVIIe siècle